

Sécurité économique territoriale

Loire-Atlantique

NOTE D'INFORMATION

MISE EN PLACE DE L'OPERATION « TRANQUILLITE ENTREPRISES »

La Gendarmerie de Loire-Atlantique vous informe :

L'opération « **tranquillité vacances** » permet à tout particulier de signaler son absence auprès des forces de l'ordre. Les vols dans les entreprises du département représentent près de 30% des cambriolages constatés en Loire-Atlantique. De plus, le nombre de faits constatés a augmenté de 32% entre 2014 et 2015.

Partant de ce constat, la gendarmerie de Loire-Atlantique a décidé d'étendre et d'adapter le dispositif « tranquillité vacances » aux entreprises.

L'opération « **Tranquillité Entreprises** » permet dorénavant à tout chef d'entreprise de signaler à la gendarmerie territorialement compétente la fermeture temporaire de son établissement (vacances ou autres) ou tout événement exceptionnel (réception de matériaux de valeur, passages suspects...), au moyen d'un formulaire spécifique.

DEMARCHES A EFFECTUER

- Le chef d'entreprise télécharge le formulaire vierge joint. Il peut en effectuer des copies pour ses demandes ultérieures.
- Il renseigne correctement la demande individuelle et la remet à la brigade de gendarmerie compétente qui prendra alors en compte l'information pour la programmation des services de prévention.